



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **10 avril 2017** sous la présidence de M. le Maire suppléant, Mario Inkel, à laquelle est formé le conseil municipal suivant : MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Israël Frenette-Élément, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

Absent : M. Raymond Carignan

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 03/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
7. COMMISSION DES LOISIRS
- 7.1 *SALLE MULTIFONCTIONNELLE DESJARDINS - GRATUITÉ POUR LES ACTIVITÉS OFFERTS AUX CONTRIBUABLES*
8. AJOUT DE LUMINAIRES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN
9. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
10. APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE D'IMMOBILISATION
11. POLITIQUE TERRITORIALE DE LA RURALITÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER LA CONCERTATION ET LA FORMATION DES AGENT(E)S DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX POUR L'ANNÉE 2017
12. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIER DE L'O.M.H. DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016
13. REMPLACEMENT DE DEUX SYSTÈMES INFORMATIQUE
14. SOUMISSION POUR UNE REMORQUE FERMÉE
15. PROGRAMMATION ANNUELLE POUR L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION # 1056 (M.R.C. D'ABITBI - PAFI)
16. VARIA
- 16.1 APPLICATION DU PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 81 ET 91 RUE BRADETTE
- 16.2 FONDATION CANADIENNE DU REIN
17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
18. LEVÉE DE LA SESSION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

50-04-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

51-04-17

Adoption du procès-verbal

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, il est résolu que le procès-verbal en date du 13-03-2017 soit accepté tel que présenté en se dispensant de la lecture.

3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 03/12

52-04-17

Approbation des comptes à payer

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

No	Nom	Description	Montant
77	Hydro-Québec	Éclairage public	417,28 \$
79	Bell Mobilité	Cellulaires	121,74 \$
80	Hydro-Québec	Subv. Commission des Loisirs	20 000,00 \$
81	MRC d'Abitibi	Renouvellement bail	285,60 \$
82	Télébec	Garage, salle, aqueduc	349,62 \$
83	Groupe Accisst	Expertise	287,44 \$
84	SAAQ	Immatriculation 07-09	736,50 \$
85	Hydro-Québec	Aqueduc	3 217,29 \$
86	CNESST	Avis cotisation	35,22 \$
87	ADMQ	Renouvellement 2017	859,64 \$
88	Équipement Strongco	Vérification mécanique	1 403,86 \$
89	Déneigement Fontaine Gadbois	Niveleuse Volvo 2007	99 970,76 \$
90	Produits de laboratoire certifiés	Garage	344,18 \$
91	Revenu Québec	DAS mars	7 869,74 \$
92	Soc. Canadiennes des postes	Envoi postal	57,74 \$
93	ADRC	DAS mars	3 268,63 \$
94	Christian Dubé	Déneigement	126,47 \$
95	Fabrique St-Félix	Vente du lot 4 787 919	3 402,00 \$
96	Transport SLM Pomerleau	Location pépinière fév-mars	1 034,79 \$
97	Stantec	Études étangs aérés	2 641,56 \$
98	Mun. St-Dominique	Déneigement	1 732,50 \$
99	Entreprise Roy et frères	Déneigement, fourniture	4 220,97 \$
100	Location Lauzon	Complexe	111,76 \$
101	M & M Nord-Ouest	Garage	191,15 \$
102	Villes d'Amos	Let, écocentre février	2 363,65 \$
103	Équipement Amos	10-07	25,32 \$
104	Épicerie Carignan	Essence, entraide, garage, bureau	652,50 \$
105	Millaire & Godbout	98-05, garage	109,35 \$
106	PPH	Diesel, mazout salles et garage	4 704,32 \$
107	Canadian Tire	Pick-up, complexe	71,26 \$
108	MRC d'Abitibi	Quote-part partie 1	42 178,00 \$
109	Béton Fortin	Déneigement	1 655,64 \$
110	Deshaies	Entraide	211,46 \$
111	Mat. 3 +2 Ltée	Complexe	27,57 \$
112	Traction Amos	09-08, garage	295,77 \$
113	Sanimos	Récupération mars	809,62 \$
114	Danny Lamoureux, élect	Réparation luminaires	687,73 \$
115	Entreprises Lanoix Larouche	Complexe	2 300,65 \$
116	Industries Blais	Ascenseur complexe	1 110,35 \$
117	H2Lab	Analyses eau potable et usée	681,29 \$
118	Machinerie MJ	Fardier niveleuse	2 184,53 \$
119	Centre du camion Mabo	09-08	238,21 \$
120	Les ateliers Dufour & associés	07-09	180,78 \$

121	Amos Toyota	Pick-up	740,85 \$
122	Xérox	Copieur mars	143,40 \$
		Honoraires professionnels	6 112,79 \$
Rémunération			
	Employés		19 618,48 \$
	Conseil municipal		
Total			239 789,96 \$

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

4. CORRESPONDANCE

Société canadienne du rein

La campagne de financement étant un événement majeur pour continuer de donner des services d'aide financière aux personnes atteintes de maladie rénale ainsi qu'au financement de programme de recherche, la fondation sollicite un don à la municipalité.

5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

6. URBANISME

7. COMMISSION DES LOISIRS

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois de mars.

7.1 SALLE MULTIFONCTIONNELLE DESJARDINS - GRATUITÉ POUR LES ACTIVITÉS OFFERTES AUX CONTRIBUABLES

53-04-17 Salle multifonctionnelle Desjardins – gratuité pour les activités offertes aux contribuables

Attendu que la municipalité avait adopté une résolution numéro 85-05-16 mentionnant que les locaux d'art et musique seraient gratuits jusqu'au 31-05-2017;

Attendu que plusieurs activités (cours d'anglais, horticultures, cinémas pour enfants, etc.) offertes à nos contribuables se déroulent dans la salle principale;

Attendu que lors de certaines activités, les participants doivent défrayer les frais des formateurs et/ou conférenciers;

Attendu que la Commission des loisirs ne possède aucun rapport pour les activités tenues dans lesdits locaux;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Israël Frenette-Élément et résolu unanimement ce qui suit :

De demander des rapports sur les activités comprenant entre autres : le nombre de participants, la provenance des participants, le coût chargé par participant;

La gratuité des locaux sera maintenue jusqu'au 31 décembre 2017.

8. AJOUT DE LUMINAIRES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

54-04-17 Ajout de luminaires dans le périmètre urbain

Attendu que la municipalité désire améliorer la sécurité des usagers du réseau routier municipal en ajoutant des luminaires à certains endroits ;

Attendu que le Directeur général et secrétaire-trésorier a identifié des emplacements pour l'installation de nouveaux luminaires;

Attendu que l'ajout de luminaires est admissible dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du programme d'amélioration du réseau routier municipal ;

Attendu que le montant approximatif pour la fourniture et l'installation desdits travaux d'amélioration d'éclairage du réseau routier est de 9 000 \$;

Sur proposition de M. le conseiller Jacques Larochelle, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

D'acquérir des luminaires d'éclairage public auprès de Danny Lamoureux entrepreneur électrique;

D'ajouter des luminaires au DEL ayant des intensités de 90 watts aux endroits suivants et tels qu'illustré sur les plans ci-joints et identifié par l'image suivante:

« ● »;

Rues	Endroits (lot)
Rue Bradette	4 787 893 (intersection)
Rue Bradette	4 787 896 / 4 787 897
Rue Pomerleau	4 787 883 / 4 787 884
Rue Morin	5 787 919 / 5 084 923
Rue Morin	5 084 926 / 5 084 927



Rues	Endroits (lot)
Rue Larochelle	4 929 711 / 4 929 711
Rue Larochelle	4 924 722 / 5 745 313
Rue Larochelle	4 924 726 / 4 924 727



Rues	Endroits (lot)
Rue Principale Nord	5 578 433



De remplacer des luminaires par des luminaires au DEL ayant des intensités de 90 watts aux endroits suivants et tels qu'illustré sur le plan ci-dessous et identifié par l'image suivante: ●;

Rues	Endroits (lot)
Rue Morin	3 615 055 (intersection)
Rue Sylvio-Langlois	3 615 137 (intersection)

De faire installer les luminaires remplacés aux endroits indiqués au paragraphe précédent et illustré par l'image suivante : ●

Rues	Endroits (lot)
Rue Morin	3 615 063 / 3 615 064
Rue de l'Aqueduc	3 615 153 / 3 615 154



De demander à Hydro-Québec d'installer lesdits luminaires.

D'ajouter les présents travaux au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

55-04-17

Programme d'amélioration du réseau routier municipal

Attendu que la municipalité a beaucoup de travaux à effectuer sur son réseau routier;

Attendu que les travaux et frais inhérents admissibles sont les suivants :

- Tout ouvrage de terrassement, de gravelage, de rechargement ou de revêtement mécanisé de la chaussée;
- Tout remplacement ou construction de ponceaux de moins de 4.5 m de diamètre;

- Tout ouvrage destiné à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route (glissière de sécurité, panneaux de signalisation, feux de circulation, marquage de chaussée (nouveau));
- Tout ouvrage de protection de la route ;
- Tout ouvrage de drainage ;
- Les travaux effectués en régie (salaire horaire du personnel ouvrier, frais d'utilisation de la machinerie, les matériaux utilisés).

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Israël Frenette-Élément et résolu unanimement de demander une subvention dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal au montant de 50 000 \$ pour effectuer les travaux suivants :

Description	Voie publique
Amélioration du drainage	rue de l'Aqueduc
Pavage	rue de l'Aqueduc
Amélioration du drainage	rue Pomerleau
Amélioration du drainage	rues Brillant et Larochelle

10. APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE D'IMMOBILISATION

[56-04-17](#)

[Appel d'offres pour la vente d'immobilisation](#)

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu un projet d'appel d'offres pour la vente de certaines immobilisations;

Attendu que les immobilisations inscrites sur ledit appel d'offres ne seront plus utilisées par la municipalité;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement d'effectuer un appel d'offres pour la vente d'immobilisation tel que présenté par le Directeur général et secrétaire-trésorier.

11. POLITIQUE TERRITORIALE DE LA RURALITÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER LA CONCERTATION ET LA FORMATION DES AGENTS (E)S DE DÉVELOPPEMENT LOCAL POUR L'ANNÉE 2017

[57-04-17](#)

[Politique territoriale de la ruralité – demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agents \(e\)s de développement local pour l'année 2017](#)

Sur proposition de M. le conseiller Israël Frenette-Élément, appuyé par M. le conseiller et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme et d'autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Richard Michaud à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

12. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'O.M.H. DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

[58-04-17](#)

[Approbaton des états financiers de l'O.M.H. de St-Félix-de-Dalquier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016](#)

Attendu que les états financiers de l'organisme peuvent se résumer comme suit :

	2016
Revenus	49 148 \$
Dépenses	
Administration	13 594 \$

Conciergerie et entretien	8 696 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	12 231 \$
Remplacement, amélioration et modernisation	
Financement/contrepartie SHQ	14 525 \$
Services à la clientèle	102 \$
Surplus (déficit)	49 148 \$
Contribution municipale à verser	(2 608 \$)
Contribution municipale totale	2 092 \$

Attendu que selon les états financiers, la municipalité aurait un montant à recevoir de 2 608 \$;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement d'approuver les états financiers de l'organisme pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 et de diminuer la contribution pour la présente année du montant à recevoir.

13. REMPLACEMENT DE DEUX SYSTÈMES INFORMATIQUES

[59-04-17](#)

Remplacement de deux systèmes informatiques

Attendu que les systèmes pour la perception ainsi que celui de l'agent de développement éprouvent des problèmes récurrents;

Attendu que lesdits systèmes sont en opération depuis plusieurs années;

Attendu que le Directeur général et secrétaire-trésorier a demandé une soumission à la Boutique du bureau Gyva pour le remplacement des deux systèmes;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement de remplacer les deux systèmes informatiques.

14. SOUMISSION POUR UNE REMORQUE FERMÉE

[60-04-17](#)

Soumission pour une remorque fermée

Attendu que l'inspecteur municipal, M. Guy Bisson a demandé des soumissions pour une remorque fermée à Location Lauzon d'Amos et Équipement R.S. Lacroix d'Amos;

Attendu que les membres du conseil ont reçu copie des soumissions des soumissionnaires et qu'elles sont similaires;

Attendu que l'acquisition d'une remorque fermée peut être incluse dans le règlement numéro 259;

Sur proposition de M. le conseiller Israël Frenette-Élément, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

D'acquérir la remorque fermée provenant de Location Lauzon Amos;

D'autoriser l'inspecteur municipal, M. Guy Bisson à signer le contrat d'acquisition pour ladite remorque ainsi que tout autre document relatif à cette acquisition;

D'inclure l'acquisition de ladite remorque dans le règlement d'emprunt numéro 259.

15. PROGRAMMATION ANNUELLE POUR L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION # 1056 (M.R.C. D'ABITBI - PAFI)

61-04-17

Programmation annuelle pour l'entente de délégation de gestion # 1056 (M.R.C. d'Abitibi – PAFI)

Attendu que la M.R.C. d'Abitibi a transmis à la Municipalité un plan indiquant l'emplacement des travaux prévus pour la saison 2017-2018;

Attendu que les travaux consistent en la construction de chemins forestiers;

Attendu que les travaux sont localisés dans les zones FO-2 et FO-3;

Attendu que les chemins d'accès pour se rendre auxdits travaux sont, respectivement, les 5^e-et-6^e Rang Ouest et le 9^e-et-10^e Rang Est;

Attendu que les travaux sont assimilables au groupe d'exploitation des ressources, classe 5.7.3 du règlement de zonage en vigueur ;

Attendu que selon ledit plan, des travaux auront lieu sur le territoire de la ville d'Amos, mais le transport sera effectué en totalité par le 7^e-et-8^e Rang Est;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion, et résolu unanimement ce qui suit :

Que les travaux effectués en zones FO-2 et FO-3 sont conformes aux règlements en vigueur;

Que notre Municipalité demande une indemnisation pour les travaux situés sur le territoire de la ville d'Amos et devant emprunter obligatoirement le 7^e-et-8^e Rang Est.

16. VARIA

16.1 APPLICATION DU PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 81 ET 91 RUE BRADETTE

62-04-17

Application du programme de revitalisation pour les immeubles situés aux 81 et 91 rue Bradette

Attendu que les propriétaires des 81 et 91 rue Bradette, MM. Robin Roy et Lorent Trépanier ont rencontré les membres du conseil municipal;

Attendu que leur demande consiste en l'application du programme de revitalisation uniquement lorsque tous les services seront présents (aqueduc, égout, électricité). Par conséquent, pour les années 2017, 2018 et 2019;

Attendu que le prolongement du réseau électrique n'est pas effectué;

Attendu que selon le programme de revitalisation, les nouvelles constructions reçoivent un congé de taxe foncière général pour la construction d'un nouveau bâtiment sur un lot vacant;

Attendu que la Municipalité avait accordé un privilège, par sa résolution 130-08-15, adoptée lors de la réunion du 3 août 2015, leur autorisant la construction de leur résidence unimodulaire, mais que les mentions suivantes apparaissent à leur permis respectif :

« Le promoteur est avisé que les prolongements des réseaux d'aqueduc et d'égout seront effectués après l'accomplissement des modalités du MDDELCC, du MAMROT ainsi que tout autre Loi et/ou règlement que la municipalité doit respecter »

« Le promoteur est avisé que les demandes de prolongements des réseaux publics (Hydro Québec et Télébec) seront effectuées lorsque les terrains, apparaissant au certificat d'autorisation émis par le MDDELCC, seront desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout ».

Attendu que les prolongements des réseaux d'aqueduc et d'égout ont été effectués à l'été 2016;

Attendu que la demande de prolongement du réseau électrique a été demandée après le début des travaux des prolongements des réseaux d'aqueduc et d'égout, soit le 14 juillet 2016;

Attendu que les immeubles bénéficient du programme de revitalisation pour l'année 2017 et qu'ils ont reçu des montants respectifs de 731.52 \$ (81) et de 914.88 \$ (91);

Attendu que l'année 2017 est la dernière année d'admissibilité audit programme de revitalisation;

Attendu que les immeubles ont été construits en 2015, et que le demandeur était avisé que les terrains n'étaient pas desservis et que la municipalité devait suivre des procédures pour les prolongements des réseaux publics;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Richard Michaud de prolonger le programme de revitalisation pour les immeubles situés au 81 et 91 rue Bradette pour l'année 2018.

Le vote est demandé

	Pour	Contre
Jacques Larochelle		X
Fernand Dion	X	
Mario Inkel		
Israël Frenette-Élément	X	
André Lévesque	X	
Robert Blais	X	

La résolution est adoptée.

M. le conseiller Jacques Larochelle est contre ladite résolution, car il aurait aimé que le programme de revitalisation soit pour les années 2018 et 2019.

16.2 FONDATION CANADIENNE DU REIN

63-04-17

Fondation canadienne du rein

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Israël Frenette-Élément et résolu unanimement de léguer la camionnette Dodge Ram 2006 ayant le numéro de série 3D7KR26D36G233742 à la Fondation canadienne du rein.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

18. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 20h45.

Mario Inkel
Maire suppléant

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.